



Adjoints de Sécurité

Rappel

Salaire et Primes au 1er juillet 2009

Les adjoints de sécurité sont payés au SMIC lequel est revalorisé tous les ans. Ils perçoivent une indemnité d'exercice pour service fait ou prime dont le montant est de 60 euros par mois sur le plan national et en plus une de 90 euros (indemnités de résidence) sur l'Ile-de-France.

Ile de France (SGAP de Paris et SGAP de Versailles)

Montant Brut	:	1337,70 (brut)
Indemnités service fait et résidence	:	150,00 (brut)
Total	:	1487,70 (brut)
Net, sans le transport	:	1227,22 euros

Province et Outre-mer

Montant Brut	:	1337,70 (brut)
Indemnité service fait	:	60,00 (brut)
Total	:	1397,70 (brut)
Net, sans le transport	:	1152,99 euros

IMPORTANT

- ◆ La prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement (à hauteur de 50% de la carte de transport), dont bénéficiaient seulement les ADS affectés en Ile de France, s'étend pour l'ensemble des adjoints de sécurité quelle que soit leur affectation en vertu du décret N° 2006-1663 du 22 décembre 2006 applicable au 1^{er} janvier 2007.
- ◆ Paiement, à partir de 2007, d'une indemnité annuelle de frais de nettoyage (70 €) net non imposable à chaque ADS. (Accord sur la réforme de la Police).

ALLIANCE Police Nationale, le Syndicat Majeur !